

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 00053
Numéro SIREN : 407 180 538
Nom ou dénomination : EXCO HESIO

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2019 sous le numéro de dépôt 513

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/03/2019

Numéro de dépôt : 2019/513

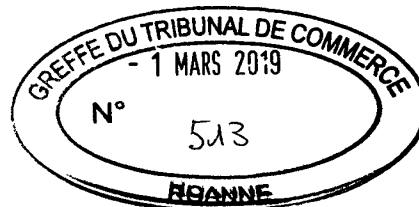
Déposant :

Nom/dénomination : EXCO HESIO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 407 180 538

N° gestion : 1971 B 00053



SAS EXCO HESIO

4 Place du champ de foire
CS 80193

42300 ROANNE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Désignation de l'entreprise : SAS EXCO HESIO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise : 4 Place du champ de foire		40300 ROANNE		
Numéro SIRET* 40718053900172		Durée de l'exercice précédent* 12		
		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N clos le 31/08/2019		
		N-1 31/08/2017		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
ACTIF CIRCULANT	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
		Disponibilités	CF	CG
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
		TOTAL (III)	CJ	CK
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Comptes de régularisation		Ecarts de conversion actif*	CN	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	CR	
		Stocks		Créances

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

En Euros



J.P. Vaz

Désignation de l'entreprise : SAS EXCO HESIO

Néant

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.094.220.....)	DA	1 094 220	1 094 220
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 091 780	1 091 780
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	105 152	89 937
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	815 120	775 895
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	230 092	304 286
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	3 336 364	3 356 119	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		57 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		57 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	209 737	303 200
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	19 422	19 111
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	315 370	235 133
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 674 307	1 584 897
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	15 542	26 160
	Produits constatés d'avance (4)	EB	644 225	641 805
TOTAL (IV)	EC	2 878 603	2 810 306	
Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 214 967	6 223 425	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 795 191	2 653 373	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

© ABRAXAS Informatique



J.P. K...

Désignation de l'entreprise : CAS EXCO HESIO		Exercice N						Néant	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 055	FB		FC	3 055	705	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			FG	8 558 871	FH		FI	8 558 871	8 227 324
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 561 926	FK		FL	8 561 926	8 228 029	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	6 000	5 146	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	207 843	268 157	
	Autres produits (1) (11)					FQ	40	22 936	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 775 809	8 524 268
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	82 105	82 312	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(5 436)	(888)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 332 217	3 224 077	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	254 058	186 497	
	Salaires et traitements*					FY	3 410 303	3 166 311	
	Charges sociales (10)					FZ	1 365 843	1 257 533	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	97 139	99 949	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	93 851	71 408	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)					GE	59 602	142 321	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 689 682	8 229 520	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	86 127	294 747	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	5	14		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
Total des produits financiers (V)						GP	5	14	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	6 466	9 007		
	Différences négatives de change				GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
Total des charges financières (VI)						GU	6 466	9 007	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 461)	(8 994)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	79 566	285 754	

En Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

BLANC ET ASSOCIÉS AUDIT
 Commissaire aux comptes
 42300 ROANNE

Désignation de l'entreprise : <u>SAS EXCO HESIO</u>			Neant <input type="checkbox"/>			
			Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	549	23 436	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	3 500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	57 000	31 600	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	61 049	55 036	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	40 042	44 546	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	3 500	2 373	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	43 542	46 919	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	17 507	8 116	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	(0)	101 530	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(132 919)	(111 946)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	8 836 863	8 579 317	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	8 606 771	8 275 031	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	230 092	304 286	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2)	Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
			IG			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HR			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	HK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HL		
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges	AI	114 269	90 773	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
		obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
			43 542	61 049		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

En Euros

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 214 966.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 8 561 925.93 Euros et dégageant un bénéfice de 230 092.21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est intervenu

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 160 175 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 175 151 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	175 151
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	175 151

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 874 894	20 033
Installations générales agencements aménagements des constructions	124 547		
Installations générales agencements aménagements divers	516 951		5 106
Matériel de transport	38 240		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	708 500		46 405
Immobilisations corporelles en cours	1 300		
TOTAL	1 389 537		51 511
Autres participations	8 200		
Autres titres immobilisés	370		
Prêts, autres immobilisations financières	39 574		5
TOTAL	48 144		5
TOTAL GENERAL	4 312 575		71 550

En Euros.



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 894 927	2 894 927
Installations générales agencements aménagements constr.			124 547	124 547
Installations générales agencements aménagements divers			522 057	522 057
Matériel de transport			38 240	38 240
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			754 905	754 905
Immobilisations corporelles en cours			1 300	1 300
TOTAL			1 441 048	1 441 048
Autres participations			8 200	8 200
Autres titres immobilisés			370	370
Prêts, autres immobilisations financières		3 500	36 079	36 079
TOTAL		3 500	44 649	44 649
TOTAL GENERAL		3 500	4 380 625	4 380 625

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	242 257	15 458		257 715
Installations générales agencements aménagements constr.	117 819	2 124		119 942
Installations générales agencements aménagements divers	371 726	28 466		400 192
Matériel de transport	32 597	2 620		35 217
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	601 854	48 471		650 324
TOTAL	1 123 995	81 681		1 205 675
TOTAL GENERAL	1 366 252	97 139		1 463 390

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	15 120	338			
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 124				
Instal.générales agenc.aménag.divers	28 466				
Matériel de transport	2 620				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 813	40 658			
TOTAL	41 023	40 658			
TOTAL GENERAL	56 142	40 996			

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	57 000		57 000		
TOTAL	57 000		57 000		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	436 567	93 851	93 575		436 843
TOTAL	436 567	93 851	93 575		436 843
TOTAL GENERAL	493 567	93 851	150 575		436 843
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		93 851	93 574	57 000	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	36 079	36 079	
Clients douteux ou litigieux	623 002	623 002	
Autres créances clients	1 837 337	1 837 337	
Personnel et comptes rattachés	250	250	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 665	67 665	
Taxe sur la valeur ajoutée	41 243	41 243	
Groupe et associés	320 202	320 202	
Débiteurs divers	11 565	11 565	
Charges constatées d'avance	92 592	92 592	
TOTAL	3 029 936	3 029 936	

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	225	225		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	209 512	126 100	83 412	
Fournisseurs et comptes rattachés	315 370	315 370		
Personnel et comptes rattachés	620 929	620 929		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	381 950	381 950		
Taxe sur la valeur ajoutée	540 783	540 783		
Autres impôts taxes et assimilés	130 644	130 644		
Groupe et associés	19 422	19 422		
Autres dettes	15 542	15 542		
Produits constatés d'avance	644 225	644 225		
TOTAL	2 878 603	2 795 191	83 412	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	45 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	137 307			

En Euros.



J.P. Vaz

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
SARL EC CONSULTANTS	6.0000	181 454			181 454
DIVERS	6.0000	916			916

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
Fonds commercial	886 072		63 676	949 748
Fond commercial CT	222 000			222 000
Fond commercial PARAY			501 527	501 527
Total	1 108 072		565 203	1 673 275

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

	Valeurs	Taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles logiciels	19 901	100.00
Immobilisations incorporelles logiciels	114 840	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10
Installations techniques	Linéaire	5 à 10
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5
Matériel de bureau	Linéaire et Dégressif	3 à 5
Mobilier	Linéaire	5 à 10

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 854
Autres créances	67 665
Total	76 519

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	225
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 345
Dettes fiscales et sociales	723 611
Autres dettes	9 316
Total	798 497

En Euros

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		92 592
Total		92 592
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		644 225
Total		644 225

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Sans objet.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		3 744
Intérêts non courus sur emprunts	3 744	
Total (1)		3 744

Engagements reçus

Sans objet

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2,9)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Une estimation de la valeur actuelle des engagements de départ en retraite de la Société vis à vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée à la date de clôture de l'exercice.

Basée sur la rémunération moyenne du personnel, sur l'âge moyen, sur l'ancienneté moyenne actuelle et celle supposée lors du départ en retraite, sur les droits à indemnités acquis à cette date en fonction de la convention collective en vigueur, après application de coefficients venant de tables statistiques générales, il apparaît que ce montant est de 416 209 €.

Un contrat d'assurance indemnités de fin de carrière a été souscrit avec effet au 01.09.2000 et un deuxième contrat a été intégré lors de la fusion absorption avec effet rétroactif au 01.09.2015.

Le capital constitué à ce titre et qui s'élève à 202 705 € au 31/08/2018 couvre les futurs départs à la retraite des cinq prochaines années.

BLANC ET ASSOCIES AUBERT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

En Euros

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

EXCO HESIO
Société par actions simplifiée au capital de 1 094 220 €
Siège social : 4 place du Champ de Foire – 42300 ROANNE
407 180 538 RCS ROANNE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JANVIER 2019**

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter **le bénéfice de l'exercice s'élevant à 230 092,21 €** de la manière suivante :

- à la « **Réserve légale** », afin de la doter totalement, la somme de :4 270,30 €
 - à titre de **dividendes** aux associés, la somme de :202 430,70 €
soit 1,11 € par action
 - le surplus, au poste « **Autres réserves** », soit la somme de :23 391,21 €
- TOTAL : 230 092,21 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les associés sont informés que les revenus mobiliers perçus à compter du **1^{er} janvier 2018** par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis, de plein droit, à un **Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)**. Il s'agit d'un impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 %, majoré des prélèvements sociaux, au taux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 % (CGI, art. 200 A, 1-A-1^o nouv., art. 200 A, 1-A-2^o nouv.). Dans cette hypothèse, l'abattement de 40% n'est plus applicable.

Les contribuables peuvent opter, chaque année, pour l'imposition de l'ensemble des revenus précités selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, majoré des prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 2). Dans un tel cas, l'imposition a lieu pour les revenus mobiliers, après un abattement de 40 % et la CSG est déductible à hauteur de 6,8 points. **Nous vous précisons que cette option annuelle est irrévocable et globale en ce qu'elle porte sur l'ensemble des revenus entrant dans le champ d'application du PFU.**

Cette option annuelle, devra être exercée lors de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite par le contribuable l'année suivant celle au cours de laquelle ces revenus ont été perçus ou réalisées (N+1), et au plus tard avant l'expiration de la date limite de déclaration.

L'année de leur versement :

- les dividendes sont, dans les mêmes conditions que précédemment, soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire qui est renommé Prélèvement Forfaitaire Obligatoire (PFO), qui est perçu à titre d'acompte d'impôt sur le revenu,
- le taux du PFO, qui était antérieurement fixé à 21% pour les dividendes est désormais fixé à un taux unique de 12,8%,
- les prélèvements sociaux continueront d'être prélevés à la source : le taux global d'imposition passe de 15,5% à 17,2%.



J.P. Y... 7

L'année suivant celle de leur versement, les revenus seront soumis à l'impôt sur le revenu (PFU ou, sur option, barème progressif) sous déduction de l'impôt déjà prélevé à la source l'année précédent.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

31 août 2017	249 846,90 €	1 254,92 €	248 591,98 €
31 août 2016	252 000,00 €	1 266,00 €	250 734,00 €
31 août 2015	170 000,00 €	671,00 €	169 329,00 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX DES ASSOCIES.



BLANC et ASSOCIÉS
AUDIT

Jean-Sébastien BLANC
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Expert comptable
Inscrit au tableau de l'ordre - Région Rhône-Alpes

EXCO HESIO

4 Place du Champ de Foire
42300 ROANNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/08/2018

BLANC ET ASSOCIÉS AUDIT
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON
SARL A ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 50 000 Euros - RCS ROANNE 484 798 533
B.P. 262 - 6 RUE GILBERTÈS - 42301 ROANNE CEDEX
TÉL. 04 77 72 91 11 - TÉLÉCOPIE 04 77 70 38 75 - E.mail : contact@fbea.fr



J.S. Blanc

EXCO HESIO

SAS au capital de 1.094.220 euros
4 Place du Champ de Foire – 42300 ROANNE
407 180 538 RCS ROANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2018

A l'assemblée générale de la société EXCO HESIO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXCO HESIO relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



J.P. Vaz

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Roanne,
Le 11 Janvier 2019

Pour BLANC & ASSOCIES AUDIT
Jean-Sébastien BLANC



Commissaire aux Comptes

**DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société ou association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.